



Salaire versé pour démission

Par pascaux

Bonjour,

Etant en CDI, temps plein, avec une ancienneté de 10 ans, je viens de donner ma démission avec un départ le 21/04. J'ai demandé à bénéficier de prendre mes congés N-1 et partir le 06/04. Ils m'ont dit de partir le 06/04 et qu'ils me paieraient tout ce qu'ils me doivent...

Mais que vont-ils me payer, sachant que :

Salaire de base : 1485 euros brut
Complément encadrement : 110 euros brut
Prime d'ancienneté : 160 euros brut
Prime décentralisée : 88 euros brut
Salaire brut : 1840 euros

De plus, j'ai :

Congés N-1 : 13 jours
Congés N : 22,5 jours
Compte épargne temps : 18 jours

Merci de bien vouloir m'aiguiller car certains collègues ont eu quelques problèmes...

Merci à tous

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50